

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2022

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 61 citoyens
Majorité : 31
Scrutateurs : MM. Pierre-Alain Brülhart et Roland Rumo
Excusés : Mme Marceline Francey, M. Philippe Francey, M. Dario Viel, M. Jean Claude Spicher, M. Nicolas Barras, Mme Bernadette Doutaz, Mme Anne-Catherine Menétrey

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, ouvre l'Assemblée en indiquant : « *Quel plaisir de vous accueillir à cette Assemblée, libérés des contraintes sanitaires des deux dernières années. Quel plaisir de vous voir, sans masque et souriants. Soyez donc les bienvenus !* »

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 25 novembre 2022 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 5 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose MM. Pierre-Alain Brülhart et Roland Rumo et prie les personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prendra la parole, elle voudra bien attendre le micro et annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** indique que les débats seront enregistrés.

Il y a 61 citoyens ayant le droit de vote. La majorité est de 31 voix.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique le point 3 de l'ordre du jour ne sera pas traité aujourd'hui, mais lors de l'Assemblée de mai prochain. En effet il semblait important de pouvoir disposer des comptes clôturés de 2022, selon le nouveau plan comptable et en fonction de la réévaluation des valeurs au bilan pour présenter une planification la plus précise possible.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour.

M. Saverio Akbas demande que les points 5.6 et 6 soient traités juste après le budget 2023. Il estime que ces points importants méritent une discussion approfondie.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que tous les objets sont importants et propose de voter sur cette proposition. Au vote, 7 personnes souhaitent changer l'ordre des points à l'ordre du jour. La proposition de changer l'ordre des points à l'ordre du jour est donc refusée.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 24 mai 2022

Le procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité – 3 abstentions.

2. Budgets 2023

2.1 Budget de résultats

2.2 Budget des investissements

M. **Christian Vorlet**, responsable du dicastère des finances, présente les budgets 2023 de résultats et des investissements.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à Monsieur **Francesco Screti** pour les rapports de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget du compte de résultat 2023. Le Budget du compte de résultats 2023 présente un déficit de 476'032 francs.* »

« *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissement 2023. Les investissements se*

montent à 7'409'350 francs, les revenus se montent à 2'094'355 francs et les investissements nets se montent à 5'314'995 francs. »

Mme Brigitte Boré demande d'où proviennent les 103'000 francs de revenus dans l'administration.

M. Christian Vorlet répond qu'il y a un revenu de 30'000 francs pour la perception des impôts paroissiaux, 5'000 francs de remboursement de frais de poursuites, un prélèvement sur réserves de 43'000 francs et une imputation interne pour les salaires de 20'000 francs.

M. Jean-Marc Kuhn constate une augmentation du budget des impôts des personnes morales et demande si réellement la RIE3 (*NDLR Réforme fiscale des personnes morales*) n'a pas d'influence. Il demande également quelle est la dette par habitant.

M. Christian Vorlet valide le fait que pour Corminboeuf la RIE3 n'a pas d'influence pour 2023. Il indique que la dette communale est actuellement de 15'000'000 de francs soit environ 5'000 francs par habitant.

M. Saverio Akbas demande si la fête villageoise a coûté 15'000 francs à la commune.

M. Christian Vorlet indique qu'il s'agit de la différence entre le budget 2022 et 2023 et pas les coûts. Les coûts de la fête villageoise apparaîtront dans les comptes 2022.

M. Saverio Akbas demande à quoi correspondent les revenus du chapitre 5.

M. Christian Vorlet indique que la maternelle se trouve dans le chapitre 5 et qu'il s'agit des revenus de celle-ci, à savoir la participation des parents, il y a également une subvention pour le concept « bien-vivre ensemble ».

M. Saverio Akbas demande ce que sont les 30'000 francs d'augmentations de charges pour la gestion des déchets.

M. Christian Vorlet indique qu'il y a une augmentation des coûts pour du personnel supplémentaire à la déchetterie et des coûts pour le local de réutilisation.

Le budget de résultats 2023 est accepté à l'unanimité.

Le budget d'investissements 2023 est accepté par à l'unanimité moins 4 abstentions.

3. Planification financière

Comme annoncé au début de cette Assemblée, ce point ne sera pas traité.

4. Approbation des statuts du Réseau Santé Sarine

Isabelle Bussey, responsable du dicastère de l'ordre public, présente les modifications des statuts du Réseau Santé Sarine.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine lesquels impliquent la réintroduction de la taxe d'exemption de servir.* »

Mme Brigitte Boré est surprise que la taxe ne soit pas solidaire alors que la protection contre les incendies concerne tout le monde.

Mme Anne-Elisabeth Nobs ajoute qu'il s'agit d'une taxe d'exemption et qu'elle ne peut pas être imposée à des personnes qui ne peuvent pas être incorporées.

M. Hubert Python indique que c'est une incitation à participer au corps de sapeurs-pompiers.

Mme Anne-Elisabeth Nobs confirme cette remarque mais elle rappelle que s'engager dans les pompiers demande du temps sur l'horaire privé.

M. Saverio Akbas demande ce qui se passe si l'Assemblée refuse ces nouveaux statuts.

Mme Isabelle Bussey indique que le Conseil d'Etat l'imposera.

Les statuts du Réseau Santé Sarine sont acceptés à l'unanimité moins 6 abstentions

Mme Isabelle Bussey : « *Par ces quelques mots, le Conseil communal ainsi que les citoyens de Corminboeuf adressent aux pompiers de Corminboeuf leurs remerciements les plus sincères et les plus chaleureux pour leur engagement ainsi que pour tous les services rendus à la population corminoise. Aux sapeurs-pompiers qui continuent leur mission, nous souhaitons beaucoup de succès dans la compagnie Moncor et vous remercions pour votre dévouement.* »

5. Investissements

5.1 Crédit pour la réfection du chemin du Criblet

Mme Chantal Angéloz et **M. André Bruderer**, responsables respectivement des dicastères des eaux et des routes présentent le crédit pour la réfection du chemin du Criblet.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter un crédit de 510'000 francs TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent*

à 2% pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 2.5% sur 40 ans pour les routes et un amortissement de 1.25% sur 80 ans pour les eaux. »

M. Alain Küng demande si on peut utiliser 160'000 francs sur le fonds de rénovation pour la rénovation de la conduite d'eau.

M. Christian Vorlet indique que cela serait possible mais que ce n'est pas le choix du Conseil qui souhaite d'abord consolider le fonds avant de l'utiliser.

M. Saverio Akbas demande si le trottoir ne devrait pas être construit par le promoteur.

M. André Bruderer indique que le projet initial ne comprenait aucun trottoir. Le Conseil a demandé qu'un trottoir soit construit afin d'offrir une meilleure sécurité aux piétons, tenant compte du fait qu'on se situe dans la pente, que d'autres parcelles alentours seront construites et que des enfants cheminent par ce chemin.

M. Saverio Akbas demande de situer la nouvelle borne hydrante, ce que fait **Mme Chantal Angéloz**.

M. Saverio Akbas demande si l'Assemblée pourrait voter les 4 points de manière séparée pour sortir le trottoir de l'investissement.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que non car les travaux ne peuvent pas être réalisés à moitié. La commune a posé cette condition.

M. Saverio Akbas ajoute que la commune n'a pas participé à l'aménagement de son quartier. **Mme Chantal Angéloz** répond que ce chemin est utilisé par les enfants pour se rendre à l'école. **M. André Bruderer** ajoute que le quartier se densifie. La commune profite donc de réaliser les infrastructures adéquates.

M. Charly Bérard demande s'il s'agit d'une route privée ou d'une route communale.

M. André Bruderer indique qu'il s'agit d'une route communale.

Mme Brigitte Boré demande quand vont être effectués les travaux.

M. André Bruderer indique qu'ils seront probablement entrepris au printemps 2023.

Le crédit pour la réfection du chemin du Criblet est accepté à l'unanimité.

5.2 Crédit pour la mise en zone 30km/h des routes d'Amont et de Givisiez

M. André Bruderer, responsable du dicastère des routes, présente le crédit pour la mise en zone 30km/h des routes d'Amont et de Givisiez.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter un crédit de 61'000 francs TTC. Le coût estimatif pour la route d'Amont est de 36'000 francs TTC. Le coût estimatif pour la route de Givisiez est de 25'000 francs TTC. Le total de 61'000 francs TTC sera financé par les liquidités. L'amortissement sera de 2.5% sur 40 ans.* »

Mme Marcia Frehner demande si les chicanes actuelles à la route d'Amont resteront en place.

M. André Bruderer donne quelques informations et indique que lorsque le projet sera plus avancé la question des chicanes sera examinée en détail.

Mme Marcia Frehner remarque que le budget annoncé ne permettra pas de mettre un nouveau tapis phono absorbant. **Mme Marcia Frehner** indique que la sortie de la Verna est dangereuse, sans miroir.

M. André Bruderer répond que la limitation à 30km/h ralentira le trafic.

Mme Paola Rugo Graber demande comment l'on va apprendre la sécurité aux enfants et comment traverser le 30km/h s'il n'y a plus de passages piétons.

Mme Anne-Elisabeth Nobs signale que certains passages pour piétons resteront en place. De plus il existe un réseau Pedibus dans le village, les enfants sont accompagnés et apprennent à traverser.

Mme Céline Dreyer demande si le Conseil a pensé à mettre des traces de pas afin de guider les enfants dans leur cheminement.

M. Jean-Philippe Doutaz, au sujet des mesures de ralentissement, explique que la loi fédérale impose que 85 % des véhicules qui circulent dans la zone à 30 km/h doivent être dans la limitation sinon des mesures supplémentaires doivent être mises en place.

M. Jean-Marie Marchon de la Forge demande si l'arrêt de bus en face du magasin Volg sera déplacé et si un équipement pour les personnes qui descendent du bus est prévu. Actuellement, le bus empiète sur la moitié du trottoir.

M. André Bruderer indique que des négociations sont en cours avec le propriétaire.

M. Jean-Marie Marchon estime qu'un arbre gêne le croisement à la hauteur de chez Baechler et il est nécessaire de se déporter sur le trottoir ce qui n'est pas idéal.

M. André Bruderer indique que ce point sera étudié avec l'ingénieur.

M. Daniel Angéloz revient sur la sortie de la route de la Verna. Il estime qu'une solution pourrait être de couper le buisson qui obstrue la visibilité. Il remarque que le Conseil communal a enfin étudié le dossier. Il regrette que le plan dans le bulletin soit lacunaire et il aurait aimé davantage d'explications dans ledit bulletin.

M. André Bruderer prend note de la remarque.

M. Samuel Grenier demande pourquoi le Conseil ne remplace pas le panneau 50 km/h à l'entrée de la route plutôt que de poser 2 panneaux 30 km/h plus loin comme indiqués dans le projet.

M. Jean-Philippe Doutaz indique que, selon la loi, on ne peut pas passer de 60 km/h à 30 km/h. C'est pour cette raison que le panneau 50 km/h reste.

Mme Aurélie Akbas, qui accompagne les enfants dans le cadre du Pedibus, indique que sur le passage piéton à la route du Centre, les véhicules ne s'arrêtent pas. Elle demande que les passages pour piétons soient marqués clairement.

M. Christian Lottaz remercie le Conseil communal de proposer ces zones 30 km/h. Il habite le chemin du Champ-de-la-Vigne et s'inquiète du trafic de transit de la route Jo-Siffert vers Belfaux. Il demande s'il y aurait une solution pour n'autoriser que les bordiers à rouler sur cette route.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que ce point sera étudié après les mesures sur le respect des 30km/h.

M. Saverio Akbas demande de préciser quels sont les passages piétons qui seront conservés. Ce que **M. André Bruderer** fait.

Le crédit pour la mise en zone 30km/h des routes d'Amont et de Givisiez est accepté à l'unanimité moins 7 abstentions.

5.3 Crédit pour la mise en séparatif du collecteur d'eaux mixtes situé le long du Tiguellet

Mme Chantal Angéloz, responsable du dicastère des eaux, présente le crédit pour la mise en séparatif du collecteur d'eaux mixtes situé le long du Tiguellet

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à Monsieur **Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter un crédit de 510'000 francs TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 2.5% sur 40 ans pour les routes et un amortissement de 1.25% sur 80 ans pour les eaux.* »

M. Samuel Grenier demande si la circulation des piétons est prévue durant le chantier. **Mme Chantal Angéloz** indique que le Conseil est très attentif à la circulation des piétons et des cyclistes durant les travaux.

M. Hervé Saudan relève que ces travaux auront un impact environnemental, qu'est-ce qui est prévu pour la remise en état.

Mme Chantal Angéloz indique que les berges du Tiguellet ne devraient pas être impactées et que dans tous les cas la remise en état sera exigée.

M. Hubert Python demande s'il est possible de demander davantage d'ouvriers pour faire avancer rapidement les travaux.

Mme Chantal Angéloz doute qu'elle puisse obtenir cela de l'entreprise mandatée.

M. Alexandre Girard : habite la route de Matran et demande comment est prévu le cheminement piéton vers l'école durant les travaux.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que le trottoir sera toujours praticable.

Le crédit pour la mise en séparatif du collecteur d'eaux mixtes situé le long du Tiguellet est accepté à l'unanimité moins 1 non et 1 abstention

5.4 Crédit pour la mise en séparatif et la réalisation d'un bouclage pour l'adduction d'eau potable (Art. 24 et 25 RF)

Mme Chantal Angéloz, responsable du dicastère des eaux, présente le crédit pour la mise en séparatif et la réalisation d'un bouclage pour l'adduction d'eau potable (Art. 24 et 25 RF, Route du Centre 1 et 3)

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à M. **Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter un crédit de 350'000 francs TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 1.25% sur 80 ans.* »

Le crédit pour la mise en séparatif et la réalisation d'un bouclage pour l'adduction d'eau potable (Art. 24 et 25 RF) est accepté à l'unanimité.

5.5 Crédit pour les mesures de protection des bâtiments contre les inondations au haut du chemin de la Forêt

Mme Chantal Angéloz, responsable du dicastère des eaux, présente le crédit pour les mesures de protection des bâtiments contre les inondations au haut du chemin de la Forêt.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à M. **Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter un crédit de 80'000 francs TTC. Cet investissement sera financé par les liquidités et sera remboursé par les subventions et les propriétaires. Les frais seront remboursés à 50 à 60% par des subventions de la confédération et 40 à 50% par les propriétaires concernés.* »

M. Alain Küng relève que les eaux seront redirigées vers la route et vers les collecteurs.

Mme Chantal Angéloz valide et indique que le quartier mis en séparatif a des collecteurs suffisants.

Le crédit pour les mesures de protection des bâtiments contre les inondations au haut du chemin de la Forêt est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

5.6 Crédit d'investissement pour l'équipement de détail de la parcelle Art. 893 RF

M. Alain Lunghi, Vice-syndic et responsable du dicastère de l'aménagement présente le crédit d'investissement pour l'équipement de détail de la parcelle Art. 893 RF.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à Monsieur Francesco Screti pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter un crédit de 1 450 000 francs TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts. Le taux d'amortissement dépend de la typologie de l'ouvrage. Il est calculé à 2.5% sur une période de 40 ans pour la partie route et à 1.25% sur 80 ans pour la partie concernant les canalisations et services.* »

Mme Brigitte Boré estime que la vente à 220 francs le m² est bon marché.

M. Alain Lunghi indique qu'une route d'accès doit être construite. La seule exception est si une entreprise achète toute la zone. La commune a acheté 25'000 m² et en vend environ 7 000 m². La route d'accès valorise le reste de la zone. De 163.70 à 220 francs au m² cela fait en 4 ans un gain de 31%. Il ajoute que si la commune a acheté le terrain, c'est pour maîtriser le foncier et contrôler les entreprises qui souhaitent s'établir.

M. Alain Lunghi indique que le positionnement du terrain et le choix de l'acquéreur influencent le prix de vente. La plupart des prix des terrains industriels varient entre 150 et 300 francs le m². Le Conseil communal a choisi de vendre 7'000/m² à 220 francs le m² à une entreprise qui a une typologie idéale.

M. Claude Mindel revient sur la vente du terrain et explique que la commune va perdre 400'000 francs car tout le terrain n'est pas valorisable.

M. Alain Lunghi répond que les taxes pour 17'000/m² couvriront la totalité des coûts. Le prix de la taxe s'élève à 78.40 francs le m² multiplié par 17'000 l'on obtient un total de 1'400'000 francs. Les coûts d'équipements sont donc couverts. La construction de la route va permettre d'augmenter le prix de vente pour les prochaines entreprises.

M. Claude Mindel demande ce qu'il en est de l'éventuel agrandissement de la déchetterie.

M. Alain Lunghi indique que la déchetterie aura la possibilité de s'étendre sur 10 mètres en largeur et 40 mètres en longueur ce qui permet de réfléchir à une déchetterie améliorée qui sera présentée si tout va bien en mai 2023.

M. Pablo Girona en sa qualité de riverain de la zone industrielle remarque que beaucoup de terrains industriels sont dédiés à des entrepôts avec beaucoup de trafic et ce projet semble cohérent avec les mises en zones 30 et la qualité de vie des riverains.

M. Jean-Marc Angéloz a l'impression que la commune va perdre de l'argent avec ce projet car les taxes mentionnées doivent être affectées aux réserves pour les équipements d'eau. Il demande où pourra s'agrandir la déchetterie.

M. Alain Lunghi répond que la commune couvrira les coûts sans bénéfice ni déficit. Les taxes évoquées serviront à couvrir les coûts liés aux canalisations, à la route et aux prochains équipements de la zone.

M. Alain Lunghi montre le potentiel de 400 m² où pourrait s'étendre la déchetterie.

M. Jean-Marc Angéloz estime que le découpage de la parcelle va faire perdre de la valeur.

M. Alain Lunghi rappelle ce qu'il avait indiqué à l'époque : maîtriser le foncier pour choisir la typologie d'entreprises qui viendraient s'installer. La commune évite ainsi du trafic autour de box de stockage par exemple.

M. Pierre Tissot remercie le Conseil pour ce projet concret et encourage ses concitoyens à accepter cet objet.

M. Saverio Akbas estime qu'il est risqué de vendre à un investisseur. Symbio sera locataire de l'investisseur. Les infrastructures pourraient-elles être repensées si le projet ne devait pas se faire.

M. Alain Lunghi répond qu'une clause sera mentionnée dans le contrat indiquant que si le projet mis à l'enquête ne correspond pas à celui discuté, alors l'aménagement du terrain ne se fera pas comme proposé et la vente ne se fera pas non plus.

M. Christian Lottas indique que les contrats de locations ne sont pas connus et c'est un risque qui est pris.

M. Alain Lunghi valide que c'est bien un risque mais ajoute que les entreprises Michelin Suisse SA et Michelin Recherche et Technique SA se trouvent à Givisiez depuis plusieurs années. Il y a donc peu de risque que Symbio réalise ce projet pour décider de partir une année après.

Le crédit d'investissement pour l'équipement de détail de la parcelle Art. 893 RF est accepté à l'unanimité moins 2 non et 4 abstentions.

6. Délégation de compétence pour la vente de 7 200 m² de la parcelle Art. 893 RF

M. Alain Lunghi, Vice-syndic et responsable du dicastère de l'aménagement présente la Délégation de compétence pour la vente de 7 200 m² de la parcelle Art. 893 RF

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à M. **Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accorder la délégation de compétence pour la vente de maximum 7'200 m² de la parcelle Art. 893 RF au prix de 220 francs le m² pour l'implantation de la société Symbio. Les acquéreurs devront en outre s'acquitter en sus de taxes de raccordement pour une valeur d'environ 70 francs le m². Le contrat de vente deviendra exécutoire au moment de la délivrance du permis de construire. Une clause devra aussi permettre d'annuler le contrat de vente si le projet prévu ne correspond plus au projet initial avec l'entreprise Symbio.* »

M. Saverio Akbas relève que si Symbio part, d'autres locataires pourraient s'implanter dans les locaux.

M. Alain Lunghi indique qu'il sera difficile de réaffecter le bâtiment construit sur mesure, exemplaire au niveau énergétique, à des entreprises de stockage par exemple.

M. Saverio Akbas demande ce qui est prévu au niveau des retombées fiscales.

M. Alain Lunghi ne peut pas garantir que les collaborateurs viendront s'installer à Corminboeuf.

M. Fabien Stauffacher indique que lors de son achat à Montaubert il a accepté, selon l'acte notarié, de souffrir des immissions diverses, entre autres pollutions, bruits etc. Il relève que le projet présenté est intelligent, il limite les va-et-vient. Il s'agira d'une belle carte de visite pour la commune et cela est tout à fait tolérable pour le voisinage.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil communal ne vote pas sur les délégations de compétence.

La délégation de compétence pour la vente de 7 200 m² de la parcelle Art. 893 RF est acceptée à l'unanimité moins 5 abstentions.

7. Divers

Mme Anne-Elisabeth Nobs donne les réponses aux questions des Assemblées précédentes.

- Statistiques sur la population : il y a un excédent de naissances par rapport aux décès. Il y a 837 habitants de moins de 25 ans, 1'571 habitants entre 25 et 65 ans et 465 habitants âgés de plus de 65 ans. L'âge moyen est 41 ans et l'âge médian 43 ans.
- La sécurité au chemin de la Forêt est en cours d'étude.
- Au vu des très nombreux investissements en cours, le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière pour l'instant sur la demande de la CorminBoule d'étudier la couverture des pistes de pétanque.
- L'extension du chauffage à distance est prévue à Corminboeuf, il incombera aux propriétaires de se renseigner si leur habitation est prévue dans les plans du Groupe E.
- Au sujet de l'avancement du projet du passage pour piétons au quartier de l'Evangile, nous sommes dans l'attente du permis.
- La question de la mise à disposition d'un affichage public pour les sociétés locales n'a pas encore été tranchée.

M. Jonathan Collaud présente le container bleu à la déchetterie qui offre la possibilité de déposer des objets propres et utilisables. Le concept est à l'essai sur une année. Le local se remplit et se vide également. Il remercie la commission de l'énergie qui s'investit dans ce projet.

Pour les extinctions de l'éclairage public **M. Jonathan Collaud** remercie la commission de l'environnement.

Mme Isabelle Bussey indique que le 11 février 2023 aura lieu l'événement « salon de Modeste ». L'inscription se fait via l'adresse email culture@corminboeuf.ch. De plus, la commission culturelle recherche des volontaires pour faire vivre la cabine à livres.

M. André Chenaux ajoute que la cabine à livres a beaucoup de succès. Il y a actuellement 8 trieurs qui passent 2 fois 20 minutes par semaine. Des trieurs supplémentaires seraient les bienvenus. La cabine à livres n'est pas une déchetterie ouverte 24 heures sur 24. Les manuels scolaires, les vieux livres et les dictionnaires ne sont pas souhaités dans la cabine à livres.

Selon **M. André Chenaux** la suppression de l'impression du bulletin est regrettable. Il souhaiterait recevoir régulièrement des communications. Selon lui, pour prendre soin de la population un journal est plus efficace qu'un éducateur de rue. Il cite également François Menétrey qui indique que le site internet communal n'est pas le plus convivial. Selon lui, les sociétés locales n'ont pas de moyen de communiquer les informations. Les commissions communales ne peuvent pas communiquer non plus. Il demande au Conseil communal de réfléchir à la mise en place d'une réelle communication.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil prend note des remarques. Le bulletin est publié sur le site et un exemplaire papier est remis à l'administration communale sur demande. Toutes les communications des sociétés et des commissions peuvent figurer dans le bulletin et le site sur demande.

Mme Brigitte Boré estime que c'est une grande erreur au niveau écologique d'allumer l'ordinateur à plusieurs reprises pour consulter le bulletin et que cela est moins écologique que d'imprimer 1'300 bulletins.

M. Jonathan Collaud estime que distribuer 1'300 bulletins pour 100 personnes était à la base de la réflexion.

M. Fabrizio da Ronch demande ce qu'il en est de la zone 30km/h au Champ-de-la-Croix.

M. André Bruderer indique que les demandes préalables sont en cours auprès du canton.

M. Josef Vonlanthen a constaté qu'une entreprise française était à l'impasse du Verger pour mesurer la stabilité des candélabres.

M. Isabelle Bussey indique qu'elle avait également été surprise lors du contrôle des mâts pour les terrains de foot de constater que l'entreprise n'était pas le Groupe E. Renseignements pris, il n'y a qu'une entreprise en Europe qui étudie la stabilité des mâts.

M. Josef Vonlanthen indique qu'il a été abordé à plusieurs reprises pour savoir ce qu'il se passait à l'administration. Il constate que les employés sont à temps partiel et qu'il y en a trois qui sont partis. Pourquoi y a-t-il une telle rotation ? Des annonces sont parues dans les journaux. Il estime également qu'il y a une diminution du service aux citoyens.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que le temps où on rentre dans l'entreprise et on y reste jusqu'à la retraite est révolu. Les employés restent 5 ou 7 ans. Ils sont libres

de changer de poste de travail. De plus, l'administration a dû fermer les après-midis car une personne est malade. Deux nouvelles personnes arrivent tout prochainement.

Mme Paola Rugo Graber rappelle sa proposition formulée directement à M. Jean-Philippe Doutaz pour introduire du sport scolaire facultatif et souhaiterait que cela soit mis dans le prochain ordre du jour du Conseil en raison des délais à tenir.

M. Jean-Philippe Doutaz indique que les projets sont parfois longs à mettre en place, pour des questions de coordination et de ressources.

M. Saverio Akbas indique que la zone 20 a été demandée pour le chemin St-Jean avec les piétons prioritaires.

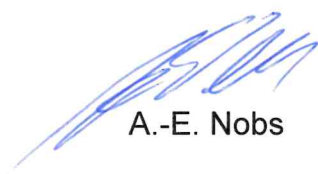
Mme Anne-Elisabeth Nobs : « Pour terminer cette Assemblée, il me reste à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire et de la maternelle. Merci aux membres du corps des sapeurs-pompiers et du corps enseignant pour leur indéfectible engagement et leur travail toujours apprécié. Merci aussi à mes collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant nos séances. Je clos cette Assemblée, et vous invite à partager le verre de l'amitié.

Au terme de cette année mouvementée et imprévisible, je vous souhaite de passer les fêtes dans la sérénité, et vous transmets mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

La prochaine Assemblée communale ordinaire aura lieu le 23 mai 2023. »

Fin de l'Assemblée à 22h50.

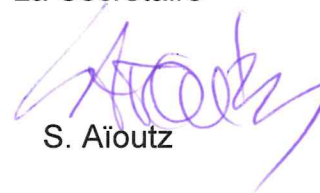
La Syndique



A.-E. Nobs



La Secrétaire



S. Aïoutz